



SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE **BOLLETTINO**

HOLY SEE PRESS OFFICE BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIÈGE PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHL
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE SALA DE IMPRENSA DA SANTA SÉ
BIURO PRASOWE STOLICY APOSTOLSKIEJ دار الصحافة التابعة للكرسي الرسولي

N. 0216

Lunedì 23.04.2007

Sommario:

♦ INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA 176a SESSIONE DEL CONSIGLIO ESECUTIVO DELL'UNESCO

♦ INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA 176a SESSIONE DEL CONSIGLIO ESECUTIVO DELL'UNESCO

INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA 176a SESSIONE DEL CONSIGLIO ESECUTIVO DELL'UNESCO

Il 20 aprile 2007, nel corso della 176a Sessione del Consiglio Esecutivo dell'UNESCO, Mons. Francesco Follo, Osservatore Permanente della Santa Sede, è intervenuto in merito al punto 24 del *Progetto di strategia a medio termine 2008-2013 (34 C/4)*, soffermandosi sul tema della dignità della donna e del suo particolare ruolo nella vita sociale. Riportiamo di seguito il testo del discorso:

• INTERVENTO DI MONS. FRANCESCO FOLLO

Monsieur le Président,

Le projet de la stratégie à moyen terme 34C/4 que l'UNESCO veut poursuivre dans la période 2008-2013 mérite d'être salué. En effet, il met l'accent sur deux priorités qui devraient contribuer au développement humain dans les sociétés contemporaines. Permettez-moi de souligner notamment l'attention portée à l'Afrique, continent pauvre et souvent oublié, ainsi que l'attention donnée à la situation des femmes, dont un nombre important de par le monde n'est pas respecté dans sa dignité intrinsèque. Toute personne attachée à la philosophie des Droits de l'homme se doit de reconnaître à tout être humain sa dignité inaliénable et intrinsèque, quels que soient son sexe, son origine, ses croyances, ses biens.

Je voudrais aujourd'hui insister sur un point, à savoir l'importance de la promotion réelle de la dignité des femmes et de leur participation responsable à la vie sociale, à tous les échelons ; en effet, cette priorité que veut se donner l'UNESCO rencontre une préoccupation authentique de l'Église catholique. Au début de la Lettre

apostolique *Mulieris dignitatem* du 30 septembre 1988, le pape Jean-Paul II reconnaissait que la dignité de la femme et sa vocation avaient pris ces dernières années un relief tout à fait particulier et qu'un approfondissement anthropologique sur l'être humain était nécessaire pour saisir et défendre la dignité de la femme, fondée sur l'égalité de toute personne humaine, dans le respect des différences, notamment des différences des sexes.

Il faut noter que le projet stratégique s'appuie légitimement sur le principe de non-discrimination, qui appartient à l'ordre social au sein des sociétés et qui est lié au respect inaliénable des droits de l'homme. On ne peut que saluer la volonté de l'UNESCO de rappeler l'existence des mêmes droits pour les hommes et pour les femmes.

Dans l'aire culturelle occidentale, bon nombre de philosophes se sont attachés à montrer l'importance pour la vie sociale d'une juste compréhension de l'égalité des sexes dans la différence, qui ne peut pas être entendue comme un pur et simple égalitarisme. Le message biblique contient, comme le notait le Pape Jean-Paul II, « les vérités fondamentales de l'anthropologie » (cf. *Mulieris dignitatem*, n. 6). On lit en particulier dans le Livre de la Genèse : « Dieu a fait l'homme (l'être humain) à son image et à sa ressemblance, mâle et femelle il les créa » (1, 27). Et il faut souligner d'une part que le Créateur a créé la différence des sexes et, d'autre part, que l'être humain ne prend véritablement son nom d'homme ou de femme qu'à partir du moment où il y a la reconnaissance de la différence fondamentale homme-femme. Cette prise de conscience de l'autre radicalement différent s'accompagne d'un émerveillement de ce qu'est l'autre dans son originalité et dans sa singularité : « Elle est l'os de mes os ». La foi chrétienne nourrit donc la conviction que nul ne peut jamais dénier à un être humain, homme ou femme, la valeur intrinsèque que Dieu a octroyée à chacun et qui ne peut jamais être aliénée. De même, cette dignité originelle rappelle que tout être humain doit être traité comme une personne et non comme un objet. Il est de la responsabilité de chacun de prendre soin de ses frères en humanité. Les instances politiques et sociales, nationales et internationales, ont aussi le devoir de faire en sorte que, en toute circonstance, une telle dignité soit respectée, dans toutes les phases de l'existence d'une personne. Dans cette perspective, on ne peut que souhaiter une attention toujours plus grande au respect des femmes et des fillettes, notamment en ce qui concerne leur intégrité corporelle, leur libre décision de choix de leur mari, la nécessité d'un accès à l'éducation et à la vie sociale.

Dans son message pour la paix 2007, Sa Sainteté Benoît XVI a montré la part importante prise par la question des inégalités homme-femme dans les difficultés et les conflits sociaux, partout dans le monde. « À l'origine des nombreuses tensions qui menacent la paix, il y a assurément les innombrables et injustes inégalités qui sont encore tragiquement présentes dans le monde. Parmi elles, de manière particulièrement insidieuse, on trouve, d'une part, les inégalités dans l'accès aux biens essentiels, comme la nourriture, l'eau, un toit, la santé; d'autre part, les inégalités persistantes entre homme et femme dans l'exercice des droits humains fondamentaux. Le fait que la condition féminine soit insuffisamment prise en considération introduit aussi des facteurs d'instabilité dans l'ordre social. On ne peut se faire illusion: la paix ne sera pas assurée tant que ces formes de discrimination, qui lèsent la dignité personnelle, inscrite par le Créateur en tout être humain, ne seront pas abolies ».

Dans les différents pays, nous connaissons la place active de la femme dans le développement social. Le Saint-Siège salue leur rôle incomparable dans la formation humaine de la jeunesse et dans le système micro-économique, leur attachement aux valeurs humaines et morales qu'elles prennent soin de transmettre aux nouvelles générations, la protection de la vie, leur attention à la paix et à la solidarité fraternelle, le soin des personnes âgées et des malades, le soin de leur famille et de leurs enfants, leur sens de l'intériorité. Des éléments parmi d'autres qui montrent leurs qualités profondes, leur dévouement inlassable et le souci constant qu'elles ont de donner le meilleur d'elles-mêmes, manifestant ainsi la ferme espérance qui les habite. De ce fait, les femmes ont de nombreuses choses à nous apprendre. Il importe donc que les Organisations internationales, comme les responsables de la société civile des différents pays de la planète, s'appuient sur leur génie propre. Grâce aux femmes, dont l'activité souvent humble et cachée demande à être soutenue, la famille comme cellule sociale de base pourra être mieux promue, les jeunes apprendront à s'intégrer davantage dans les réseaux sociaux, la paix sera plus intensément recherchée, le dialogue et les relations humaines seront des facteurs de fraternité et de solidarité sur le plan local. C'est donc, en définitive, toute la société qui bénéficiera de la vocation propre, de l'action et du génie féminins.

C'est pourquoi, dans la perspective énoncée précédemment, le Saint-Siège appuie vivement tous les efforts de

l'UNESCO en faveur de la dignité des petites filles et des femmes, qui sont présents dans l'action transversale du 34/C4. Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre aimable attention.

[00587-03.02] [Texte original: Français]

[B0216-XX.01]
